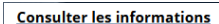


FDVA – Fonctionnement et Projets Innovants 2023

Check - List : déposer une demande de subvention

– Avant le dépôt :

Vérifier que votre association est éligible :

- Votre association **est déclarée et à jour de ses déclarations** (dirigeants et statuts) ;
- Votre association possède un **fonctionnement démocratique**, réunit de façon régulière ses instances statutaires (Assemblée générale) et veille au renouvellement de ses dirigeants ;
- Votre association garantit la **transparence financière** ;
- Votre association respecte la **liberté de conscience** et ne propose pas d'actions à **visée communautaire ou sectaire** ;
- Votre association s'engage à la signature **d'un contrat d'engagement républicain** lors du dépôt de subvention (*A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ; A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.*)
- Vérifier que le **nom** de votre association est identique sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que sur votre avis de situation au répertoire SIREN (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Vérifier que l'**adresse** de votre association est identique sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que sur votre avis de situation au répertoire SIREN (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Si vous n'avez jamais déposé de subventions, créer un compte sur la plateforme « Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>)
- Mettre à jour vos informations administratives (adresse, personnes physiques, moyens humains 2023, coordonnées bancaires, etc) en vous connectant à Compte Asso et cliquant sur le bouton : 

Préparer les documents suivants :

- Dernier **rapport d'activité** validé par l'assemblée générale (2022, ou si pas validé, année 2021)
- Dernier **rapport financier (ou comptes)** validé par l'assemblée générale (2022, ou si pas validé, année 2021)
- Budget prévisionnel** de l'association pour l'année 2023 mentionnant le financement FDVA demandé
- Relevé d'identité bancaire** (RIB) de l'association

– Préparer votre demande au titre du FDVA :

Prendre connaissance des différentes aides sur le site de l'académie Aix Marseille : <http://bit.ly/3kRWoiV>

– Note d'orientation FDVA 2023 :

- Des **priorités de financement** pour l'année 2023 (*Associations de moins de 2 ETP ; non soutenues par des financements publics, non soutenues au titre du FDVA 2021, actions sur des territoires prioritaires (ZRR, QPV, territoires enclavés)*)
- Des **priorités de financement** complémentaires pour la demande de **fonctionnement** ou de **projet innovant**
- Des modalités financières (*demande comprise entre 1000 € et 5 000 € pour le fonctionnement, entre 10 000 € et 15 000 € pour les projets innovants*)

– Notice de remplissage :

- Notice indiquant, pour le **fonctionnement** et **projet innovant**, l'attendu des cases à remplir lors de la demande « Compte Asso »

- Tutoriels Vidéos

Si vous n'avez jamais déposé de dossier de subvention sur Compte Asso, visionner les tutoriels vidéos disponible sur le site associations.gouv.fr : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

- Réunions d'information:

Vous avez pris connaissance de l'organisation de réunions d'information et de formation sur le dépôt de dossier FDVA organisées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES13)

Choisir le **type de dossier** que vous allez déposer : **fonctionnement** ou **projet innovant**

Il est fortement recommandé de joindre le **projet associatif** (ou **programme d'activité**) à votre demande de subvention pour permettre au service instructeur de mieux apprécier votre dossier de subvention.

Une fois la check-list remplie, vous pouvez déposer votre demande de subvention depuis votre espace « Compte Asso ».